



## Association Familiale de Gestion Ecole & Collège Dupanloup

### REGLEMENT FINANCIER - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

#### Contribution familiale externat

La contribution familiale pour l'externat est fixée chaque année par accord entre le Conseil d'Administration de l'A.F.G et les services de la préfecture (contrat d'association).

| SCOLARITE    | ECOLE   | COLLEGE |
|--------------|---------|---------|
| 1° trimestre | 475 €   | 665 €   |
| 2° trimestre | 441 €   | 616 €   |
| 3° trimestre | 268 €   | 302 €   |
| Total Annuel | 1 184 € | 1 583 € |

Les familles de 3 enfants et plus inscrits dans les établissements catholiques de Boulogne devront fournir un certificat de scolarité **avant le 20/09/2020 pour bénéficier d'une réduction**. De même, les parents qui enseignent dans un autre établissement privé devront fournir **un certificat de travail avant le 20/09/2020 pour bénéficier d'une réduction**.

#### Frais forfaitaires annuels :

**160,00 euros pour le collège et 150,00 euros pour l'école**

Ils sont versés à l'inscription ou à la réinscription et sont destinés à couvrir :

- le service médical,
- les cotisations versées aux organismes de l'enseignement catholique,
- les fournitures spécifiques données en classe et l'abonnement à l'espace numérique de travail,
- les assurances scolaires,
- la catéchèse,
- le matériel éducatif et scolaire.

#### Frais spécifiques : Anglais à l'école primaire

| Classe  | Nombre d'heures d'enseignement par semaine en demi-groupe | Tarif 2020-2021 |
|---|---|-----------------|
| Maternelles (PS, MS et GS), CP, CE1, CE2 et CM1 | 1h30  | 203,00 €        |
| CM2   | 2h  | 270,00 €        |
| CE2 et CM1 Advanced English                     | 3h  | 406,00 €        |
| CM2 Advanced English                            | 4h  | 541,00 €        |

#### Demi-pension (calculée en fonction du nombre de jours par trimestre) :

Le tarif du troisième trimestre est révisé pour le collège en fonction de la date de sortie des élèves prévue au 18 juin 2021\*.

Au collège un service de restauration sera ouvert les mercredis exclusivement aux élèves de l'atelier Théâtre et des cours Cambridge (inscription à signifier sur les coupons réponses d'inscription à ces cours). Les forfaits **annuels** « déjeuners mercredi Cambridge » de 223,75€ et « déjeuners mercredi Théâtre » de 295,35€ seront portés sur la facture annuelle.

L'inscription à la demi-pension, l'étude et la garderie est faite pour le trimestre entier. **Aucun changement ne sera accepté** en cours de trimestre.

Vous aurez la possibilité de modifier les jours de demi-pension, d'étude ou de garderie en ligne sur école directe :

- **avant le 11 décembre 2020 pour le deuxième trimestre,**
- **avant le 26 mars 2021 pour le troisième trimestre.**

| PAR SEMAINE                 | 1 repas         | 2 repas         | 3 repas         | 4 repas           |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| 1° trimestre                | 123,05 €        | 246,10 €        | 369,20 €        | 492,25 €          |
| 2° trimestre                | 114,10 €        | 228,25 €        | 342,35 €        | 456,45 €          |
| 3° trimestre école          | 69,35 €         | 138,75 €        | 208,10 €        | 277,45 €          |
| <b>Total Annuel Ecole</b>   | <b>306,50 €</b> | <b>613,10 €</b> | <b>919,65 €</b> | <b>1 226,15 €</b> |
| 3° trimestre* collège       | 55,95 €         | 111,90 €        | 167,80 €        | 223,75 €          |
| <b>Total Annuel Collège</b> | <b>293,10 €</b> | <b>586,25 €</b> | <b>879,35 €</b> | <b>1 172,45 €</b> |

Le prix du repas en demi-pension revient à **8.95 €**. Celui du repas exceptionnel (sans abonnement) à **9.80 €**, ces tarifications incluant les surveillances du restaurant et de la récréation.

Pour le Primaire, le formulaire BBREST pour la subvention restauration versée par la Mairie de Boulogne Billancourt vous sera transmis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021.

**Un remboursement des repas non pris peut être effectué à partir de 8 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un certificat médical à envoyer à la comptabilité.** Le remboursement interviendra sur la facture de régularisation du trimestre suivant.

### **Etude pour le primaire**

Une étude dirigée est organisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les classes de CP au CM2 de **16H50 à 18H00**. **L'étude débutera le mardi 1er septembre 2020.**

Le prix moyen d'un jour d'étude est de **6,00 €**

| PAR SEMAINE              | 1 jour   | 2 jours  | 3 jours  | 4 jours  |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|
| 1 <sup>o</sup> trimestre | 82,50 €  | 165,00 € | 247,50 € | 330,00 € |
| 2 <sup>o</sup> trimestre | 76,50 €  | 153,00 € | 229,50 € | 306,00 € |
| 3 <sup>o</sup> trimestre | 46,50 €  | 93,00 €  | 139,50 € | 186,00 € |
| Total Annuel             | 205,50 € | 411,00 € | 616,50 € | 822,00 € |

L'inscription se fait pour le trimestre entier. Les jours choisis ne peuvent être modifiés en cours de trimestre.

Si l'enfant reste **exceptionnellement** à l'étude, veuillez prévenir l'enseignant.

Prix d'une étude exceptionnelle : **6,85 € (Règlement à effectuer à la comptabilité par chèque ou carte bleue ou sur école directe)**

### **Garderie pour le primaire**

Une garderie est assurée pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **16H30 à 18H30 DERNIER DELAI**. Vous pouvez venir chercher votre enfant pendant ce laps de temps. **La garderie débutera le mardi 1er septembre 2020 (sauf pour les petites sections de maternelle qui font leur rentrée sur deux demi-journées).**

Le prix moyen d'un jour de garderie est de **4,75 €**

| PAR SEMAINE              | 1 jour   | 2 jours  | 3 jours  | 4 jours  |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|
| 1 <sup>o</sup> trimestre | 65,30 €  | 130,60 € | 195,95 € | 261,25 € |
| 2 <sup>o</sup> trimestre | 60,55 €  | 121,15 € | 181,70 € | 242,25 € |
| 3 <sup>o</sup> trimestre | 36,80 €  | 73,65 €  | 110,45 € | 147,25 € |
| Total Annuel             | 162,65 € | 325,40 € | 488,10 € | 650,75 € |

L'inscription se fait pour le trimestre entier. Les jours choisis ne peuvent être modifiés en cours de trimestre.

Si l'enfant reste **exceptionnellement** à la garderie, veuillez prévenir l'enseignant.

Prix d'une garderie exceptionnelle : **5,90 € (Règlement à effectuer à la comptabilité par chèque ou carte bleue ou en ligne sur école directe)**

### **Modalité de règlements**

La facture est **annuelle**. Elle **est disponible et téléchargeable** sur le compte Famille EcoleDirecte courant du mois d'octobre. Elle comprend la contribution familiale, la demi-pension, l'étude, la garderie, les frais spécifiques et la cotisation APEL pour une année scolaire.

Le règlement de cette facture annuelle se fera par prélèvements mensuels sur 9 mois, le 15 octobre 2020 puis le 10 de chaque mois de novembre 2020 à juin 2021.

Nous vous informerons par mail de la possibilité de modifier les régimes de demi-pension, d'étude ou de garderie avant chaque trimestre (soit le 11 décembre 2020 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre et le 26 mars 2021 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre).

Les voyages et sorties scolaires, les projets pédagogiques, les temps forts liés à la pastorale ou les manuels supplémentaires feront l'objet de deux factures de régularisation en janvier et en avril.

Les règlements des repas, études et garderies exceptionnels se font en rechargeant le compte Famille à la comptabilité ou par paiement en ligne.

### **Le prélèvement automatique**

Le mode de règlement des factures de Dupanloup est le prélèvement mensuel. Il est simple et pratique. Le montant prélevé chaque mois dépend de la facture annuelle et éventuellement des factures de régularisation.

**Nous vous joignons le document de demande de prélèvement à compléter et à retourner avec un R.I.B (uniquement pour les nouvelles demandes ou en cas de changement de coordonnées bancaires).** En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés aux familles.

Le service de la comptabilité est à votre disposition :

C. Rioux (responsable comptable) et P. Delavar (assistante comptable)

Tél : 01 46 05 76 85

Courriel : comptabilite@dupanloup.net